

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

**Arrêté du 23 octobre 2023**

**portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines  
d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité Conception et management de la  
construction**

NOR : ECOG2327262A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et  
numérique,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.642-1 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2019 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre  
d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 2 octobre 2023 et sur la  
proposition de la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, est attribué à l'élève de formation initiale sortie de l'école en 2023, désignée ci-après :

*Au titre de 2022*

Mme Suhard--Lamy (*Marine, Sarah*).

**Article 2**

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom, spécialité conception et management de la construction, confère de plein droit le grade de master.

### **Article 3**

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 23 octobre 2023

Pour le ministre et par délégation,  
Pour le vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies empêché,  
Le chef de la Mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY